

compétences bâtiment inserti rmationterti erviceemploi accueil orientation certification certification métiel professionnel compétences bâtiment inserti erviceemploi accueil orientation certification certification certification certification certification certification certification

Code OSIA: 10502



Fluides Frigorigènes Identifier les obligations réglementaires

N° de formation OSIA: 10502



compétences bâtiment inserti rmation terti ervice emploi accueil orientation develop certification ccompagneme tertiaire métiel professionnel compétences bâtiment inserti ervice emploi accueil orientation industrie dévelop industrie dévelop

FLUIDES FRIGORIGENES : Identifier les obligations réglementaires

Arrêté du 7 mai 2007 relatif au contrôle d'étanchéité

CONTRÔLE D'ETANCHEITE METHODE

Manuel:

Contrôle effectué en déplaçant un détecteur manuel en tout point présentant un risque

Code OSIA: 10502

Contrôleur d'ambiance :

Possible si l'équipement se trouve dans un espace confiné

REMARQUE : si la configuration ne permet pas d'avoir accès à l'ensemble des points (à risque de fuite), on contrôlera les points accessibles et on suivra les valeurs caractéristiques de fonctionnement

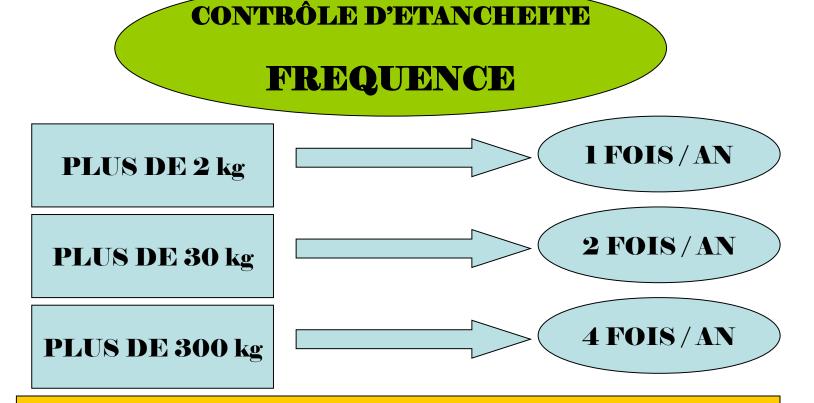


compétences bâtiment insert i rmationtert i rmationtert i ervice emploi accueil orientation compagnement compagnement compétences bâtiment insert i ervice emploi accueil orientation industrie dévelop industrie dévelop

Code OSIA: 10502

FLUIDES FRIGORIGENES : Identifier les obligations réglementaires

Arrêté du 7 mai 2007 relatif au contrôle d'étanchéité



REMARQUE : avec un contrôleur d'ambiance, la fréquence des contrôles pour un équipement contenant plus de 30 kg, est réduite de moitié



compétences bâtiment insert i rmation terti on terti orientation certification certification describe meteriaire méties professionnel compétences bâtiment insert i ervice emploi accueil orientation industrie dévelop industrie dévelop

FLUIDES FRIGORIGENES : Identifier les obligations réglementaires

Arrêté du 7 mai 2007 relatif au contrôle d'étanchéité

CONTRÔLE D'ETANCHEITE TYPE DE MATERIEL

DETECTEUR MANUEL:

- ✓ sensibilité d'au moins 5 g/an
- ✓ une vérification tous les
 12 mois pour garantir une dérive inférieure à 10%

Code OSIA: 10502

DETECTEUR D'AMBIANCE:

sensibilité d'au moins 10 ppm
une vérification tous les
12 mois pour garantir une
dérive inférieure à 10%

REMARQUE: avec un contrôleur d'ambiance, seule la sensibilité de ce matériel sera vérifiée lors des contrôles d'étanchéité



compétences bâtiment inserti rmation terti ervice emploi accueil orientation develop certification ccompagnement in compétences bâtiment inserti ervice emploi accueil orientation orientation industrie dévelop industrie dévelop

FLUIDES FRIGORIGENES : Identifier les obligations réglementaires

Arrêté du 7 mai 2007 relatif au contrôle d'étanchéité

CONTRÔLE D'ETANCHEITE RAPPORT D'INTERVENTION



Contrôle d'étanchéité

Méthode indirecte : contrôle a posteriori
 Suivi annuel d'étanchéité

Doivent être relevés :

Code OSIA: 10502

Pour chaque installation

- In charge de fluide N = kg.
- 👺 la date de lère mise en exploitation.
- le cumul des compléments réalisés sur les suivis d'étanchéité précédents.
- la date de dernière inspection périodique.

<u>A chaque intervention nécessitant une manipulation de fluide frigorigène :</u>

- la masse perdue P1= C(charge)-R(retrait) kg
- le nombre de jours J1 depuis la dernière intervention
- le nombre de jours J2 depuis la mise en exploitation

Contrôle d'étanchéité

Méthode indirecte : contrôle a posteriori

CAHIER TECHNIQUE PROFESSIONNEL N°2 du 26/02/2009

Pour l'Inspection en Service des Équipements Sous Pression constitutifs d'un ensemble sous pression utilisé en Réfrigération et Conditionnement de l'Air (Hors pertes de fluide frigorigène liées à des incidents d'exploitation)

Taux de fuite moyen annuel "F" en % : $\mathbf{F} = \mathbf{P} \times 365$

Avec:

Code OSIA: 10502

- Masse de fluide perdue "P" en % : $P = (C R) \times 100$
- Quantité de fluide récupéré "R" (kg)
 - en vue d'un recyclage ou d'une destruction depuis la première mise en service, c'est-à-dire la masse de fluide retirée de l'équipement
- Quantité de fluide ajouté "C" (kg)
 - dans l'équipement depuis la première mise en service
- Charge nominale de fluide "N" (kg)
 - réalisée à la mise en service et correspondant à la valeur obligatoirement indiquée sur la plaque signalétique
- Nombre de jours "T" depuis la première mise en exploitation :
 - J est le jour du calcul
 - **JO** est le jour de la première mise en service

Code OSIA: 10502



Contrôle d'étanchéité

Méthode indirecte : contrôle a posteriori

CAHIER TECHNIQUE PROFESSIONNEL N°2 du 26/02/2009

Pour l'Inspection en Service des Équipements Sous Pression constitutifs d'un ensemble sous pression utilisé en Réfrigération et Conditionnement de l'Air

Tableaux des taux de fuites moyens annuels maximaux admissibles (Hors pertes de fluide frigorigène liées à des incidents d'exploitation)

	Equipements hermétiques et tous assemblages permanents	Equipements hermétiques accessibles ou avec assemblages démontables
Ammoniac (NH3, R717)		5 %
Fluides HFC	0 %	15 %
Fluides inflammables	0 %	



Contrôle d'étanchéité

Méthode indirecte : contrôle a posteriori

néce manip	ervention essitant 1 pulation de fluide gorigène	Masse perdue P1= (C-R) En kg	Masse perdue en % P2= 100xP1/N	J1 = Nbre de jours depuis la dernière intervention	T1 = Taux de fuite instantané = P2x365/J1	P3 = Cumul des compléments	J2 = Nbre de jours depuis la mise en exploitation	T2 Taux de fuite moyen annuel = 36500 x P3/N/J2
N°	date	Kg	%	jours	%	kg	jours	%
Repo	ort cumul N1							
Cun	nul N2							